



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

Délibération n°2023-03-008

OBJET : CONVENTION AVEC LE SIEL POUR L'IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL

Date de convocation :
15 mars 2023

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 15

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/03/2023

Et son affichage

Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)

Le 29 mars 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Les membres présents en séance :

Michel JASLEIRE – Bernadette FOREST – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Charles DUTOIT - Carole MURE - Stéphane MORLEVAT - Laurine SOLLE - Hélène BALLEREY

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :

Le ou les membres excusés :

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique sur un/des ouvrages communal(aux),

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

L'objectif étant le déploiement d'horloges astronomiques connectées à installer dans les armoires d'éclairage public.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'implantation d'un (ou plusieurs) équipement(s) technique sur la commune d'Essertines-en-Châtelneuf,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la (ou les) convention(s) pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Essertines-en-Châtelneuf, le 30 mars 2023

La secrétaire de séance

Hélène BALLEREY
Montbrison

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 30/03/2023

042-214206891-20230330-DE_2023_03_008-DE

Le Maire

Michel JASLEIRE

